

FOUS DE PALMIERS

Association française des amateurs de palmiers

Association loi 1901 fondée en 1989

Fous de Palmiers - B.P. 600 - 83411 HYERES-les-PALMIERS Cedex (33) 06 07 74 40 14

Affiliée à l'International Palm Society

<https://www.palms.org/>

Sites de l'association:

<http://www.fousdepalmiers.com/>

<https://fr-fr.facebook.com/pages/Fous-de-Palmiers-Association/340031909399065>

Lettre d'information Juin 2015

Evènements à venir:

- 12 au 21 juin: Voyage en Colombie pour la douzaine de Fous qui se sont inscrits.



Palmiers dans les rues de Benissa

(photo par JL Debry)

- 13 et 14 juin: Sortie en pays de Retz (contacter Thierry Barjolle)

- 4 juillet,: Visites de jardin dans le Nord-Pas de Calais (contacter Patrick Herbaut)

Dans cette lettre d'information:

Parutions, communications, voyages, livres, informations diverses P2

Dossier

- La protection de nos palmiers contre les ravageurs P8

La banque de graines

- Les graines disponibles à commander P17

Parutions, communications, voyages, livres, informations diverses

Journées des plantes de Courson à Chantilly

15, 16 et 17 mai 2015

Tout changement est une source potentielle d'appréhension et nous nous demandions comment allait se dérouler ces journées des plantes « nouvelle version ».

Nous nous étions habitués au site de Courson et à son ambiance mais c'est avec émerveillement que nous avons découvert le domaine de Chantilly où se déroulera désormais cette manifestation bisannuelle. Des visiteurs n'hésitent pas à parcourir des centaines de km pour y assister.

Le domaine de Chantilly, situé au nord de Paris, couvre une superficie de près de 7800 ha, il comprend : le château et ses dépendances, ses jardins, ainsi qu'une vaste étendue de forêt (6344 ha).

Installés sur les pelouses proches du château 250 exposants ont proposé pendant ces trois jours une multitude de plantes, dont certaines assez rares. Notre stand était très bien situé avec une très belle vue sur le château.



Le vendredi était à Courson réservé aux professionnels. Ce n'est plus le cas à Chantilly. Les passionnés des plantes étaient au rendez-vous dès 10 h pour acheter en premiers !

Ce changement de lieu a également attiré de nouveaux jardiniers et amateurs du nord de Paris. En une matinée notre stand a reçu plus de visiteurs qu'en trois jours à Courson.

Ce jour-là nous avons également reçu deux propositions de participation à des journées des plantes : au parc floral en Septembre à l'initiative de la ville de Paris et en Juin 2016 à Aix en Provence organisée par le magazine 'côté sud'.



Le samedi et le dimanche ont attiré également beaucoup de monde, cependant un public différent : plus de passionnés le samedi , beaucoup de familles le dimanche surtout que la météo fut très agréable ce jour là.

Les visiteurs intéressés par notre stand ont posé de nombreuses questions : pour ceux habitant la moitié sud les ravageurs sont leur préoccupation. Pour les autres ce fut : identification de leur(s) palmier(s) , mon palmier fleurit pour la première fois , vais-je avoir des fruits ? , comment on reconnaît les fleurs mâles et femelles (pour les palmiers concernés) , est ce que je dois protéger mon palmier en hiver et comment ?

Nous avons également pendant ces trois jours distribué des centaines de graines de *Trachycarpus* fraîchement récoltées dans nos jardins , de nombreuses personnes souhaitaient expérimenter le semis.



Vu le succès rencontré pendant ces trois jours il serait impensable, pour nous, de ne pas être présents en 2016 !

Palmiers en Ligurie

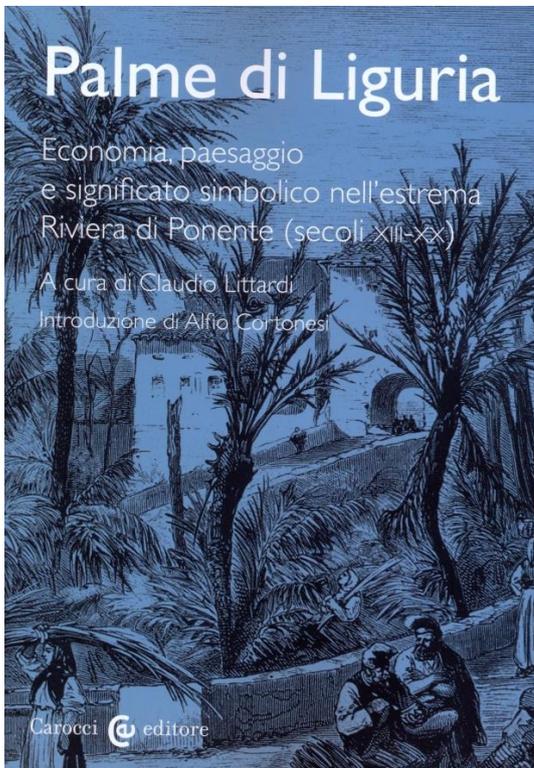
Parution d'un ouvrage sur la palmeraie située à l'extrémité ouest de la Riviera italienne intitulé : « *Palme di Liguria* » et co-écrit par Claudio Littardi et 6 autres chercheurs. Il traite de l'économie, du paysage et de la signification symbolique du palmier du XII^e au XX^e siècle.

Depuis le Moyen Age, *Phoenix dactylifera* est présent à Sanremo et Bordighera, cette dernière conserve encore des traces d'une palmeraie historique considérée comme la plus septentrionale de l'hémisphère nord.

Mais ces plantes n'étaient pas destinées à la production de dates mais avaient une vocation religieuse, pour la liturgie chrétienne et la tradition juive. Cette pratique engendra une activité commerciale intense jusqu'au début du XX^e siècle.

La présence de ces palmiers a profondément marqué le paysage de cette région d'Italie au point qu'elle fut surnommée par les visiteurs d'Europe du Nord la 'Jéricho d'Europe'. A partir du XIX^e siècle, avec l'avènement du tourisme, les plantations de palmiers se diversifient grâce à des botanistes et paysagistes passionnés qui vont introduire des espèces inconnues, originaires des continents les plus lointains.

Gérald Martinez



Palme di Liguria
Economia, paesaggio
e significato simbolico nell'estrema
Riviera di Ponente (secoli XII-XX)
A cura di Claudio Littardi
Introduzione di Alfio Cortonesi

Carocci editore

ISTITUTO
INTERNAZIONALE
STUDI LIGURI

COMUNE
di BORDIGHERA

LA S.V. È CORDIALMENTE INVITATA
ALLA PRESENTAZIONE DEL LIBRO

“PALME DI LIGURIA”
ECONOMIA, PAESAGGIO E SIGNIFICATO SIMBOLICO
NELL'ESTREMA RIVIERA DI PONENTE
(SECOLI XII-XX)

A CURA DI CLAUDIO LITTARDI
INTRODUZIONE DI ALFIO CORTONESI

Venerdì 15 maggio - ore 17,00
Museo C. Bicknell - Bordighera

Presenta il volume
Pier Giorgio Campodonico
Presidente della Commissione per la Certificazione
delle Collezioni Botaniche della Società Botanica Italiana

Gli Autori:
Marco Cassioli
Claudio Littardi
Alessandro Carassale
Saverio Napolitano
Raffaella Bresca
Daniele Lombardi
Fulvio Cervini

Le site Phoenix

Dans le numéro 81 de décembre 2014 de notre revue « Le Palmier », Robert Castellana nous a fait visiter, à l'initiative de notre correspondant du Sud-Est, Gérald Martinez, des jardins et une pépinière du bord de la Riviera italienne. Il a relevé en outre la situation catastrophique des palmiers *Phoenix* face aux ravageurs, les autorités locales, essentiellement par manque d'argent, ne s'occupant guère de la situation.

L'objet de cet article consiste à attirer votre attention sur le site suivant: www.listephoenix.com/ qui est la traduction de ce même site en italien et saluons au passage cet effort de nos amis italiens. Ce site est riche en informations de toutes natures: expérimentales, biologiques, agronomiques, et aussi et surtout sur les ravageurs de palmiers, du 3 au 6 novembre 2015, merci de prendre contact avec Robert Castellana (robert.castellana@laposte.net).

Le Palmetum de Santa Cruz (Espagne)

Le Palmetum de Santa Cruz de Tenerife a été officiellement répertorié comme jardin botanique à l'unanimité par l'assemblée générale de l'association ibéro-macaronésienne des Jardins botaniques (AIMJB), comme annoncé par le maire, José Manuel Bermudez.

José Manuel Bermudez a déclaré «en janvier dernier la demande officielle a été déposée et nous sommes heureux de ce statut. C'est une récompense pour la ville et pour l'île, car il y a beaucoup de jardins botaniques en Espagne. A Tenerife, avec le jardin d'acclimatation La Orotava, nous avons maintenant deux jardins botaniques". "Une fois dans ce réseau", insiste le maire, "les avantages sont nombreux car la collection botanique est intégrée dans la base de données commune du réseau de jardins botaniques, en étant considéré comme une partie de la collection mondiale de tous les jardins botaniques faisant parti d'un réseau de collaborations ". En outre, des nouvelles du Palmetum seront disponibles via le site web de l'association AIMJB.

Le processus d'adhésion à l'AIMJB a exigé une analyse rigoureuse de notre candidature par un comité d'évaluation nommé par le conseil d'administration pour étudier notre demande avant l'Assemblée de la Luz Verde à Cordoue. Un rapport accompagné d'une présentation numérique ont été livrés par le biologiste Carlo Morici. Le président de l'association, Alvaro Bueno, conservateur du Jardin botanique de Gijón, a défendu le dossier devant les membres du conseil avant une approbation à l'unanimité. Le maire rajoute: "Nous avons répondu aux exigences et avons inventorié la collection, le jardin ouvert au public sera destiné à des actions de conservation des espèces, et a pour vocation de participer à des actions de recherche et à des activités d'enseignement".

"Dans les prochains mois" a-t-il annoncé, nous espérons obtenir notre admission à l'Association pour la conservation des jardins botaniques Internationaux (BGCI), dont l'un des défis est la mise en culture des espèces menacées sur la planète avant qu'il ne soit trop tard et d'améliorer le niveau de connaissances sur la nature des populations urbaines. "

Le AIMJB vise à la collaboration entre les jardins botaniques, la promotion et la coordination de projets communs.

Le Palmetum a enregistré du 1er janvier au 23 avril de cette année un total de 16 230 visiteurs, près de 6000 de plus que durant la même période de l'année dernière.

Pour en savoir plus sur ce palmetum exceptionnel: <http://palmetumtenerife.es/>

Visite du jardin botanique de Rome, deux merveilles

Un *Chamaerops humilis* var. *argentea* présentant de nombreux stipes.



Le *Nannorrhops ritchieana* planté au XIX^{ème} siècle et possédant plusieurs stipes ou "branches" rampantes dont on voit sur la photo de droite de nouveaux départs pour arriver à cette plante spectaculaire du jardin botanique de Rome. Quand on voit celui du jardin de la villa Thuret à Antibes datant de la même époque, on ne peut que rester impressionné par le *Nannorrhops* de Rome.



Merci à Etienne Trenteseaux pour ces photos

Redécouverte du *Coccothrinax rigida* par Raül Verdecia

Le palmier *Coccothrinax rigida* vus d'abord à Cuba en 1861, mais disparu pendant un siècle et demi aux yeux des scientifiques, vient d'être redécouvert dans la province orientale de Holguin.

La falaise de La Catalina, dans la municipalité de Sagua de Tánamo, est le site où la plante a été observée, collectée et décrite par le scientifique américain Charles Wright (1811-1885), un grand contributeur à la connaissance de la flore cubaine, a expliqué Raul Verdecia, chercheur au Jardin Botanique à Las Tunas et auteur de la (re)découverte récente.

Raul Verdecia donnera des détails sur cette découverte au deuxième Festival de Las Palmas, qui aura lieu du 13 au 24 août prochain à La Havane d'après le site web de Radio Ciudad.

L'expert, membre du comité scientifique de la flore de Cuba, a trouvé dans une zone très difficile d'accès le *Coccothrinax rigida* issu de semis d'une population plus importante située au sommet d'une falaise 20 mètres plus haut.

C'est une plante au stipe fin et haut avec des feuilles au limbe orbiculaire avec des segments séparés ressemblant à des rayons d'une bicyclette, a indiqué Raul Verdecia.

Raul Verdecia évoque une riche contribution à la botanique, avec par exemple la découverte avec l'italien Carlo Morici en 2006 d'un *Coccothrinax torrida* endémique sur une colline au sud de Cuba, à Guantánamo, événement repris par le magazine Brittonia, publié par le jardin botanique de New York.

Merci à Gérald Martinez qui nous a transmis ces informations d'Espagne et de Cuba!



<http://>

www.palmpedia.net/wiki/Coccothrinax_rigida

Les Fous en Espagne

A l'invitation de nos amis espagnols de l'ABEPYC* (les Fous espagnols) nous sommes conviés à une visite de 3 jours dans la région d'Alicante et Valence.

Ce séjour, qui comprend de nombreuses visites de collections privées, se déroulera du 3 au 6 novembre selon le programme ci-joint.

Nous serons logés à Benidorm, en pension complète. Cette importante station balnéaire se situe à 40 km de l'aéroport d'Alicante et 160 environ de Valence,

Rendez-vous le 3 novembre directement à l'hôtel Prince Park de Benidorm où nous séjournerons 4 nuits.

Le 4 nov à 9:00 départ pour Benissa et visite de la finca d'Eduardo Montesinos et sa collection de mille palmiers dominant le pain de sucre de Calpe. Ensuite déjeuner à Cullera et visite du jardin botanique de Patricio Hinojosa Garcia président de l'association. Le soir retour à Benidorm. Repas convivial à l'hôtel à 21:00 pour répondre aux questions.

Le 5 nov à 8:30 départ pour San Juan et visite de la finca de Manuel Anton puis de la pépinière, spécialisée dans les palmiers, de Javier Segura, Départ ensuite vers Elche et déjeuner dans la Palmeraie (classée au Patrimoine mondial). Ensuite visite du jardin botanique « Huerto del Cura » régulièrement enrichi de nouveaux palmiers. Le soir retour à Benidorm et dîner à l'hôtel ou en ville (non compris).

Le 6 nov à 8:30 en route vers le Nord, direction Olocau pour y faire la visite de la finca de Tomas Font président d'honneur de l'association. Visite qui sera suivie par celle du jardin de Francisco Marti à Torrente. Déjeuner au restaurant Casa Granero. L'après-midi visite du jardin botanique de Valencia, Le soir retour à Benidorm et dîner à l'hôtel ou libre. Il appartiendra aux participants de se rendre d'eux-mêmes à Benidorm, facilement joignable de l'aéroport d'Alicante et également de Valence. Le prix estimé de ce séjour de Benidorm à Benidorm est de 350€ par personne tout compris : hébergement, petit déj. repas ,soupers, visites et transport.

ABEPYCE : Asociacion botanica espanola de Palmeras y Cycas

Pour toutes informations contactez Jean-Luc Debry ou Gérald Martinez

jean-luc.debry@wanadoo.fr
geraldmartinez2001@yahoo.fr

Tel. 0688433201
Tel. 0608931315

Annonce de notre Adhérent Vincent BARDINET

Je voulais vous dire que j'ai réalisé un "power-point" intitulé "la grande famille des palmiers", essentiellement dédié aux amateurs de l'extrême sud-ouest (Pays-Basque, Landes, Béarn, ouest du Gers). J'ai présenté ce montage - quasiment des photos personnelles - comme support d'une conférence dimanche à une association d'amateurs de jardins au Pays-Basque : apparemment cela à plu. Ce power-point, je le tiens à disposition des correspondants régionaux. (sans le commentaire qui est personnalisé).

Mais l'idée qui me vient est qu'il faudrait avoir au niveau de l'association un ou plusieurs power-point qui pourraient s'échanger au niveau des responsables régionaux pour des animations ou soirées d'hiver.

Bravo pour le organisateurs de l'AG et ceux qui font vivre l'association, bravo aussi à ceux qui élaborent inlassablement la revue Le Palmier.

Avec toutes mes amitiés.

Vincent Bardinet (vincent.bard@wanadoo.fr)

Fêtes des jardins avec les Fous de Palmiers

Nous avons été invités à Chantilly (stand mis à disposition sans frais) à participer à une journée des plantes sur Paris fin septembre, nous sommes (pour l'instant) trois à être volontaires pour représenter l'association, en attente de confirmation de la participation de l'association!

Prendre contact avec Sébastien Rassart (sebastien.rassart@orange.fr), Patrick Herbaut (patrick.herbaut@cegetel.net) ou Thierry Bénézech (thierry.benezech@wanadoo.fr)

Suivez-vous l'association sur facebook?

Plus que quelques abonnés et notre page passera la barre des 1000 abonnés... sans que ayons eu besoin d'en "acheter" comme font beaucoup de sites pour augmenter artificiellement leur notoriété sur Facebook!



The screenshot shows the Facebook profile of 'Fous de Palmiers (Association)'. The cover photo features a lush scene of palm trees with the text 'Association Fous de Palmiers (Association) Communauté'. Navigation tabs include 'Page', 'Messages', 'Notifications', 'Statistiques', and 'Outils de publication'. The page has 984 mentions of 'J'aime' and 639 shares this week. A 'Statut' post is visible, and a photo post from 'Fous de Palmiers (Association)' is also shown, mentioning 'Livistona decora (ex decipiens)'. The right sidebar shows 'CETTE SEMAINE' with 0 mentions and 0 shares, and a 'Récents' list from 2015 to 2012.

Dossier

Collectif Méditerranéen pour la Sauvegarde des Palmiers

Sur le site de notre association en date du 11 mars 2015, nous annonçons la création d'un collectif dont l'intitulé était identique à celui en tête de cet article, sauf qu'il s'appelait **Varois**, Avec l'arrivée de nouveaux membres et surtout de notre association, il s'appelle maintenant **Méditerranéen**.

C'est une association type loi 1901 dont l'objectif consiste à fédérer des scientifiques, techniciens, associations, collectivités, qui œuvrent pour la sauvegarde des palmiers afin de permettre à tous les propriétaires publics ou privés d'assumer l'obligation de traitement prévue par la loi en ce qui concerne le charançon.

Il s'agit aussi d'agir sur les conditions tarifaires auprès des instances administratives concernées et auprès de la société **Syngenta** et sur une mise en concurrence de la matière active *émamectine benzoate* contenue dans le **Revive** produit par cette société.

Pour ce faire il a été constitué un bureau ; celui-ci est formé de MM Guy HILY, Président et trésorier, et Alain JEROME Vice-Président et secrétaire, tous deux par ailleurs présidents de CIL: Comités d'Intérêt Local (ex Comité de Quartier).

Les autres parties de l'administration du CMSP sont constituées d'un :

- Conseil scientifique et Technique avec trois personnes dont Michel Ferry, son responsable, et moi-même tous deux membres des FdP.
- Collectif de détenteurs de palmiers comprenant 6 membres dont, pour FdP, Antoine De Tata
- D'un membre à titre consultatif: M. Roland Pélissier, en charge de la FREDON-PACA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), seul Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) du domaine végétal reconnu par arrêté ministériel en région PACA,

Par ailleurs les correspondants locaux sont, pour le 06: Gérald Martinez, le 13: Antoine De Tata; la région Languedoc-Roussillon Ruddy Benezet, tous trois membres des FdP. Ajoutons pour le 83 notre ami Yves Pia membre des FdP associé au correspondant de ce département,

Le site Web en cours de construction est: <http://collectifpalmiers.free.fr/>

Notre association s'est inscrite massivement dans ce Collectif car cela correspond au besoin que nous avons de nous associer à des entités, principalement locale comme les CIL, mais aussi à des collectivités ; (mairies de Bormes-les-Mimosas, Sanary-sur-Mer, Carry-le-Rouet, Vence), afin de disposer d'un pouvoir plus fort vis à vis d'entités extérieures, comme spécifié dans les statuts.

La création de ce collectif étant récente, il a été nécessaire, en une première étape, de se structurer. Dans une seconde étape, les efforts se sont orientés vers l'emploi de l'émamectine benzoate par injection afin de lutter contre les ravageurs des palmiers (stratégie N°3 de l'arrêté du 25 03,2014 visant la lutte contre le CRP).

Cette possibilité dont il faut rappeler que c'est Michel Ferry, éminent chercheur à l'INRA qui, avec sa collègue Sylvie Gomez, a démontré tout l'intérêt de cette technique, Il a été élaboré les conditions précises d'utilisation qui présente énormément d'avantages par rapport aux autres techniques autorisées, à savoir:

- son efficacité contre les charançons **et** les papillons (chenilles et larves),
- sa très faible dangerosité pour l'environnement et la santé; soulignons à cet égard que les écologistes de la puissante FNE: **F**édération **N**ature **E**nvironnement, recommandent ce type de traitement à l'encontre des autres produits phytosanitaires,
- la nécessité de n'avoir à effectuer qu'un seul traitement par an, sa grande facilité et rapidité d'application, et donc son coût d'application qui, si le Revive était disponible, serait extrêmement bas. Pour sa part, M.Ferry indique que le coût normal de traitement (produit et paiement de l'applicateur), dans le cadre de chantiers groupés, ne devrait pas dépasser 30 € par palmier et par an,

Grâce essentiellement aux résultats obtenus par la station Phoenix d'Elche , en grande partie sur des fonds publics, le détenteur exclusif du Revive, à savoir la firme Syngenta, a décroché une **AMM** (**A**utorisation de **M**ise sur le **M**arché) de l'**A**gence **N**ationale de **S**écurité **S**anitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (**ANSES**), mais sans **EAJ** (**E**mloi **A**utorisé pour les **J**ardins, donc indisponible pour le public), A ce jour, c'est officiellement le seul produit autorisé par injection en France et exclusivement sur palmier et contre le charançon,

Cette société a alors pris des dispositions afin non pas de vendre le Revive comme c'est le cas de tous les produits phytosanitaires, mais de fournir des traitements, et à un prix de plus exorbitant. Elle sous-traite les interventions à des applicateurs agréés par elle seule à qui elle fournit exclusivement le Revive. Elle exige d'eux les coordonnées de leurs clients avec, pour chacun d'eux, le nombre de palmiers à traiter, et ne délivre que les quantités correspondantes de Revive, sur la base de 50 ml, par palmier.

Le coût des traitements est fixé par Syngenta sur la base d'une grille tarifaire en fonction du nombre de palmiers à traiter par client. Ainsi, pour 1 à 4 palmiers le tarif TTC, qui est le plus élevé, est de 258 € par palmier, soit pour quatre 1032 € hors autres frais (de déplacement par exemple), et pour plus de 700 palmiers (tarif au palmier le plus bas), le coût unitaire est de 113,40 € et ainsi de suite pour 1000 palmiers le tarif du traitement sera de 113.400,00 €

Rappelons de plus que pour traiter 10 palmiers par an en ne considérant que le produit seul, le coût TTC pour un professionnel est de 25 € maximum avec du **Confidor j** (*imidaclopride*) et de 1970 € pour le **Revive** !!

Une précision supplémentaire, en ramenant le coût au litre du **Revive**, il est de 3940 € en France pour, à notre connaissance, 550 \$ aux USA (485 €) et...200 € au Portugal !!

Pour sa part, afin de faire baisser les prix, l'association **Sauvons nos Palmiers** a négocié des réductions. Par exemple, pour 5 à 19 palmiers, le coût par palmier est de 192 € au lieu de 222 €

Quoiqu'il en soit, y compris pour des collectivités ayant un grand nombre de palmiers à traiter, le coût est excessif, n'en parlons pas pour des particuliers. De fait, du point de vue coût, on ne gagne pas par rapport aux traitements habituels avec *imidaclopride* par des professionnels, alors que dans ce dernier cas il faut traiter plusieurs fois par an,

En conclusion il ne restera que des collectivités et des particuliers très aisés, ou désireux de limiter le traitement à quelques sujets remarquables, qui pourront s'offrir de tels traitements, Rien ne changera par ailleurs et les ravageurs continueront à proliférer.

Face à cette situation le CMSP a obtenu le 28 avril dernier une réunion avec les responsables des ventes et chef de marché France de SYNGENTA afin de connaître leur position. Il en est ressorti qu'en France cette société, en ne mettant pas à la vente le Revive comme le font, répétons-le, tous les autres fournisseurs de produits phytosanitaires, mais en se réservant le monopole des traitements, veut, d'une part, pouvoir s'assurer de superprofits par rapport à la vente du produit seul, et, d'autre part, en fixant des prix très élevés, se limiter à une niche extrêmement profitable plutôt que de diminuer les prix très significativement avec un marché plus large.

Tout au plus, lors de cette réunion, Syngenta a indiqué que des entités, des municipalités par exemple disposant de personnel agréé CRP (c'est à dire habilité à traiter le charançon) par la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) pourraient procéder elles-mêmes au traitement.

Compte-tenu de cette position, le 26 juin prochain, le CMSP, avec l'appui de ses partenaires, a décidé d'organiser à Hyères une importante réunion publique d'information et de mobilisation, Tous les propriétaires et défenseurs de palmiers et toutes les associations et municipalités œuvrant à la sauvegarde de ce patrimoine sont conviés à cette réunion, Des informations plus détaillées seront fournies ultérieurement sur le site des FdP ,

Le collectif se réserve aussi la possibilité de porter l'affaire auprès de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Ministère des Finances), et/ou en justice au motif de position monopolistique et de non concurrence au sein de l'Union Européenne,

Nous rendrons compte bien sûr de la suite,

Etienne Trentesaux : etrentesaux@gmail.com

Le courrier reporté ci-dessous a été expédié à la DGAL le 01.06.2014. Il fait suite aux remarques formulées par les adhérents de notre association lors de l'enquête effectuée fin 2013, début 2014, et nous voulions attirer l'attention des pouvoirs publics. Nous n'en avons pas fait part plus tôt car nous souhaitions attendre leur réponse dans les faits. *De facto*, cette action menée avec d'autres a donné lieu à la mise en place de COPIL: Comités de Pilotage par les préfets des régions PACA et Languedoc-Roussillon. FdP s'est beaucoup engagé au sein de ces COPIL et nous en rendrons compte longuement dans la Lettre d'Information de juillet.

Roquevaire, le 01,06,2014

1/4

Adresse de réponse

E.Trentesaux
Le Clos 13360 Roquevaire
Port: 06,08,41,29,44
Courriel: etrentesaux@gmail.com

Ministère de l'Agriculture
Direction Générale de l'Alimentation
Service de la prévention des risques
Madame E.Soubeyran, Directrice
251, rue de Vaugirard 75015 PARIS

Objet: Ravageurs de palmier

Madame,

Notre association, dont vous trouverez en PS les principales caractéristiques, n'a pas fait part de son opinion concernant l'objet en attente des résultats concrets des dispositions réglementaires des 05,06,2009 et 21,07,2010,

Pour ce faire, à la fin de second semestre 2013, et alors que nous ignorions bien sûr le récent arrêté du 25,03,2014, nous avons effectué une enquête auprès de nos membres afin de connaître les moyens concrets et pratiques qu'ils utilisent afin de combattre les ravageurs des palmiers *Paysandisia archon*, appelé ci-après PA, et *Rhynchophorus ferrugineus*, appelé ci-après CRP. Nous avons aussi demandé leurs avis sur les arrêtés concernant l'objet; Nous avons eu 55 réponses,

J'ai rendu compte des résultats de cette enquête lors d'une Table Ronde ouverte au public et aux médias, organisée à Nice le 08 mai dernier au cours de notre Assemblée Générale des 25 ans de notre association. Nous avons convié les personnalités suivantes qui ont bien voulu intervenir. Il s'agit de M,Ferry de l'INRA concernant l'injection, Mme. Lacordaire de Koppert sur les nématodes, Mmes Ollivier du CIRAD et Tabone de l'INRA sur Palm Protect, et M.Androdias de la FREDON-PACA sur la réglementation. Environ 120 personnes étaient présentes, Les textes des interventions seront publiés dans le prochain N° de notre revue en juin que je ne manquerai pas de vous faire parvenir,

Compte-tenu de ces données, et du contenu de l'arrêté du 25,03,2014, nous nous sommes permis le constat et les propositions qui suivent, qui n'engagent que nous, en vous demandant de bien vouloir les prendre en considération.

Le constat

Il est exécrationnel car la propagation des ravageurs s'amplifie. En sont la cause les arrêtés inapplicables, le manque d'information, et le manque de soutien aux particuliers et des collectivités territoriales,

Deux cas de figure: les particuliers et les collectivités territoriales,
- Les particuliers: Ils ne sont pas informés concrètement des risques que courent leurs palmiers, d'autant plus que les attaques, surtout par CRP, sont insidieuses. S'ils ont une suspicion, ils en parlent au maire de leur commune ou à un service de la mairie pour les villes qui, le plus souvent, les renvoie vers le service de la Protection des végétaux.

Que ce soit l'une ou l'autre de ces entités, il est communiqué à l'intéressé les textes réglementaires qui ont immédiatement pour résultat de le faire fuir et se taire face aux contraintes, y compris pécuniaires, exorbitantes.

Dans le cas où il s'agit d'un jardinier du « dimanche », il ne fera rien, et, lorsque ses palmiers seront morts, il les abattra pour des raisons esthétiques, la prolifération ayant fait son oeuvre,

Pour un particulier soigneux, il se débrouillera lui même en mettant en oeuvre, selon son degré d'implication, des moyens dont il peut disposer, en particulier des nématodes (15% des réponses lors de notre enquête), Mais le plus souvent il se procurera un insecticide de contact ou systémique dans les grandes surfaces, disposant par conséquent un EAJ, mais presque toujours, selon notre enquête, un insecticide disposant seulement d'une AMM sans extension à un EAJ, Il trouvera toujours en effet quelqu'un titulaire du certificat Certiphyto nécessaire pour le lui fournir, A défaut, il va en Italie ou en Espagne, ou il achète par internet. Ces modalités lui permettent de disposer d'une plus grande panoplie d'insecticides avec de surplus et surtout un prix nettement inférieur,

Par ailleurs, selon notre enquête, environ 5 % des membres de notre association qui sont aisés pécuniairement font appel à un professionnel,

Quelques notions du coût produit pour un traitement annuel de 10 palmiers de taille moyenne, avec des produits disponibles , soit pour le grand public, soit (entre parenthèses), pour un professionnel ou une personne disposant d'un certificat Certiphyto: insecticide de contact: 30 à 65 € (7 à 15 €) ou systémique: 50 à 100 € (12,50 à 25 €), nématodes: 400 € selon le vendeur. Le traitement par un professionnel, théoriquement obligatoire s'agissant du CRP, revient à 1800 à 4000 € dans ce dernier cas s'il y a des difficultés de mise en oeuvre (grands palmiers avec accès difficile par exemple). En anticipation, cf. infra, avec émamectine benzoate: 2940 € serait uniquement possible par un professionnel agréé par Syngenta,

- Les collectivités territoriales, essentiellement les mairies. Les petites communes se comportent, et il n'y a pas d'exagération, comme un jardinier « du dimanche »; au mieux avant d'abattre pour leurs seuls espaces verts, il y a traitement insecticide. Les moyennes communes: 8 à 20,000 habitants, se limitent le plus souvent à faire part de la réglementation dont on a dit précédemment l'influence négative sur les citoyens, Cela n'est pas le cas des villes qui font de la présence des palmiers une image de marque, Dans ce cas, afin de plaire aux écologistes, le traitement est trop souvent limité aux nématodes dont même les fournisseurs admettent que cela ne peut suffire,

Avant de clore ce qui concerne le constat, il est nécessaire de parler du dernier arrêté en date du 25/03/2014 qui ouvre, grâce à notre connaissance aux travaux de l'INRA, un grand espoir lié à l'émamectine benzoate, En effet, une injection annuelle suffit, et surtout, pour les grands palmiers, l'injection peut se faire à hauteur d'homme, ce qui n'est pas le cas de l'imidachlopride dans le cadre de l' autorisation actuelle, En outre cet arrêté pêche par des erreurs et des imprécisions. Surtout il ne pallie pas les contraintes réglementaires improductives, et aussi le coût prohibitif du nouveau traitement qu'il autorise, cf. supra, du moins pour la seule marque agréée par l'ANSES, Cela fera qu'il ne sera pas appliquée par les sociétés agréées qui ne s'y retrouveront pas financièrement, ni par les clients quels qu'ils soient. La démarche commerciale de Syngenta laisse d'ailleurs incrédule, D'autres critiques sont à dire concernant cet arrêté, ainsi que nous allons le préciser ci-après

Nos propositions

- Pour les régions où il y a présence des ravageurs, et celles les jouxtant non encore concernées, obligation faite aux communes, et plus particulièrement aux Intercommunalités, de porter à la connaissance de la population, à l'aide entre autre des publications a destination de leurs administrés, du risque pour les palmiers et des moyens d'y obvier, à savoir:

- Tous les ans, en février, organisation d'une réunion publique d'informations larges,
- Mise à disposition gratuite pour la population d'un spécialiste qui se déplacera afin de confirmer ou infirmer une contamination,
- Destruction gratuite des palmiers irrécupérables

- Conseils de traitements par la fourniture d'une petite brochure donnant entre autre les noms des professionnels habilités à traiter dans un rayon de 25 km, et, si le particulier veut traiter par lui-même, les produits disponibles disposant d'un EAJ et les modes d'emploi,

- L'information que si la personne concernée ne fait pas le nécessaire, elle s'exposera à des sanctions lourdes,

- La production dans les 8 jours du passage du spécialiste d'une attestation sur l'honneur que le particulier a pris des dispositions nécessaires à l'éradication des ravageurs,

- Permettre aux particuliers de se former à leurs frais pour l'obtention d'un certificat « Certiphyto » ne permettant qu'un usage limité au seul bénéficiaire, à savoir « Décideur en Exploitation agricole », et un nouveau à mettre en place qui pourrait être intitulé « Traitement par injection », ce dernier ne concernerait d'ailleurs pas que les palmiers car à terme, à ma connaissance, des extensions seraient prévues en arboriculture, En réponse à des objections:

- Les professionnels agréés pour les traitements n'ont pas à s'inquiéter pour leur activité, car ce qui se passe actuellement montre que ce type de particulier soucieux de ses palmiers ne fait déjà pas appel à eux, alors que ceux qui, à l'inverse, les sollicitent, le font parce qu'ils ont les moyens et qu'ils sont dans l'incapacité, ou n'ont pas envie d'agir eux-mêmes.

- L'obtention des certificats étant déclarée à la DGAL locale, et les produits délivrés obligatoirement inscrits sur un registre, tant leur nature que les quantités, il n'y a pas de risque qu'un particulier se mute en professionnel,

- Ne pas permettre ces formations, c'est continuer comme actuellement, avec des comportements risqués d'utilisation pour l'environnement (faune, eau,,), l'utilisateur, ses proches et ses voisins, On insistera sur la nécessité de la formation au « Traitement par injection », car une injection mal conduite est dangereuse pour le manipulateur mais aussi pour le palmier. Or, on assiste déjà maintenant à des initiatives individuelles inappropriées,

- Autres modifications de l'arrêté du 21,03,2014:

- Mieux préciser les préparations (concentration en matière active pure) de produits phytosanitaires, singulièrement d'émamectine benzoate. Par exemple, si on retient le produit REVIVE à concentration de 42,9 g/l de substance active, faut-il injecter 25 ml.de cette marque, ou $25 \times 100 / 42,9 = 58$ ml.

- Dès l'instant qu'il est associé pour un traitement un matériel non usuel, si celui-ci s'avère nécessaire ce qui reste à préciser, il est préférable de fournir un schéma avec dimensions et performances recommandées (par exemple pression d'injection s'il y en a une), diamètre des trous et leur profondeur en faisant attention à ne pas injecter au centre du stipe, pente des percements, etc.....le tout en fonction de l'espèce de palmier,

- Le plus important: étendre le domaine d'application de l'arrêté non seulement au CRP mais aussi au PA qui cause le plus de dégâts, Les traitements efficaces sont communs aux deux,

- Rendre les spores de beauveria bassiana 147 (marque Ostrinil) disponibles en EAJ et non seulement en AMM, sauf avis contraire de l'ANSES, ce qui permettrait au particulier la possibilité d'un traitement biologique complémentaire à celui des nématodes, ces derniers n'étant pas la panacée du fait de leurs contraintes d'utilisation et d'efficacité,

Conclusion

Afin de combattre efficacement les ravageurs des palmiers, il s'agit de responsabiliser les communes, surtout les communautés de communes, sur le rôle primordial qu'elles ont à jouer, en premier lieu pour leurs espaces verts, et aussi vis à vis de leurs administrés. L'aide qu'elles ont à apporter sera profitable non seulement aux palmiers, mais plus généralement à la défense raisonnée des cultures et de l'environnement, à la prise de conscience réelle de notre bien commun: la nature,

Il est nécessaire aussi de s'appuyer sur les amateurs de palmiers' aimant le monde végétal, qui sont des personnes responsables, afin de leur permettre de connaître les traitements et les techniques appropriés disponibles en France sans avoir besoin de devoir se les procurer d'une manière non sécurisée.

L'information, la formation, doit toujours se traduire dans des textes réglementaires avant de mettre en avant des dispositions coercitives,

Enfin je voudrais vous faire part à titre d'exemple, sans accabler car les moyens de l'INRA sont limités, du cas du jardin de la villa Thuret géré par l'INRA au Cap d' Antibes qui illustre les propos de la présente, singulièrement l'importance et l'extension des ravageurs si des mesures concrètes et rapides ne sont prises. Ce jardin est le conservatoire des variétés des palmiers en France. Il subit une attaque par CRP. Lors d'une visite organisée dans le cadre de notre AG, cf. supra, nos membres, consternés, ont constaté que des grands palmiers des Canaries sont morts, qu'un splendide *Jubaea chilensis* de plus de 80 ans est en piteux état. Depuis peu il est effectué des applications de nématodes dont on peut douter que cela suffise alors que des injections telle que spécifiées dans le récent arrêté, avec des modifications, seraient de meilleure efficacité.

Le très riche Cap d'Antibes est contaminé, et je n'ai pas entendu parler de l'application des dispositions de l'arrêté du 21,07,2010 avec l'établissement d'un périmètre de lutte. Enfin, s'il n'y a pas d'attaque par PA, cela ne tardera pas, et j'ai des craintes par exemple pour un magnifique *Nannorrhops ritchiana*, un des deux plus beaux exemplaires en Europe, voire dans le monde, qui s'y trouve et qui illustre des publications.

Et nous pensons que ce que nous proposons devrait permettre, sinon d'éradiquer les ravageurs, au moins d'éviter leur propagation incontrôlée telle que cela se traduit actuellement et pour l'avenir si l'arrêté du 25,03,2014 n'est pas refondu,

Au nom de notre association, je vous souhaite bonne réception de la présente en vous priant de m'excuser pour la franchise des propos, et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, voire vous rencontrer à votre gré.

Etienne Trentesaux
Docteur-Ingénieur Agronome
Membre du CA

PS: Association des Amateurs de Palmiers « Fous de Palmiers », loi 1901, créée en 1989.

- Plus de 600 membres essentiellement en France mais aussi Italie, en Espagne, aussi en Suisse, en Belgique,
- Edite à plus de 750 exemplaires une revue trimestrielle « Le Palmier »
- Affiliée à l'International Palm Society (palms.org) dont nous sommes le seul chapitre français, et le plus important en nombre, après celui des USA
- Notre forum : www.fousdepalmiers.com , à ce jour plus de 232,000 visiteurs et 3454 membres, enregistre journallement 10 à 30 contacts, et nos modérateurs répondent à 10 questions en moyenne par semaine qui, pour 5 d'entre elles environ, concernent le risque ravageur et les moyens d'y pallier. D'ailleurs la partie « Docteur palmier SOS » a hélas du succès.

Lutte contre les ravageurs et expérimentations diverses

Notre revue « Le Palmier » et la Lettre d' Information mensuelle envoyée par e-mail contiendront dorénavant plus d'articles consacrés à ce sujet « brûlant ». Il a été choisi de ne pas systématiquement « censurer » les tests réalisés avec des substances chimiques de synthèse ou existantes dans la nature mais qui ne font pas partie de la phyto-pharmacie ou qui en ont été retirées.

Il sera cependant nécessaire à chaque fois d'apporter un complément d'information.

Ainsi dans le N° 82 de notre revue Alain Hervé ,à la fin d'un article remarquable qui devrait nous faire réfléchir, mentionne un test réalisé en Thaïlande avec de la naphthaline, Il faut savoir que ce produit, longtemps utilisé en France et ailleurs comme antimitose, est nocif par ingestion, par inhalation des vapeurs, par contact avec la peau, ses vapeurs sont irritantes pour les yeux , il est dorénavant classé dans les substances cancérigènes.

Si vous choisissez d'utiliser ce produit nous vous recommandons de consulter la réglementation et les fiches de sécurité (FDS) qui lui sont associées. Elles sont disponibles sur internet (taper sur google : naphthaline fds) , plus ou moins détaillées elles sont en Français ou en Anglais.

Dans ce même numéro Thierry Roy à la fin d'un article qui décrit des protections physiques cite un produit utilisé dans le traitement des charpentes, cette famille de produits contient généralement de la cyperméthrine (insecticide) à +/- 1 g, par litre et des fongicides à +/- 0,5 g, par litre (souvent propiconazole , tébuconazole et iodopropynyl butyl carbamate (IPBC)).

On retrouve parfois ces substances dans des produits à usage phytosanitaire sous une forme plus concentrée à diluer avant emploi.

Il faut cependant savoir que les produits destinés au traitement des charpentes contiennent également des additifs non précisés sur les étiquettes ,il s'agit généralement d'émulsifiants et de mouillants/surfactants qui, dans l'utilisation normale du produit ,améliorent considérablement la pénétration dans le bois, les concentrations sont bien supérieures aux agents insecticides et fongicides mais ne sont pas plus nocifs que ces derniers.

Ces additifs peuvent cependant à moyen terme avoir des effets néfastes sur les plantes : ils sont susceptibles d'altérer la perméabilité des parois cellulaires modifiant ainsi les échanges avec le milieu extérieur. Donc prudence si vous faites le test !

Patrick Herbaut

patrick,herbaut@cegetel.net

420 palmiers du littoral traités par endothérapie

Par Jean-Pierre GIRAN

Après avoir testé plusieurs méthodes de lutte contre le charançon rouge, la commune a choisi de traiter les Phoenix par injection d'un produit insecticide. Elle commence par les arbres du bord de mer.

Symboles de la ville, près de la moitié des palmiers Phoenix d'Hyères ont été infestés et abattus, ces 7 dernières années. (Photo doc Frank Muller)

Le service des espaces verts de la mairie a fait les comptes. Depuis 2007, quand l'infestation des palmiers Phoenix par le charançon rouge (*rhynchophorus ferrugineus*) s'est déclarée à Hyères, « 1 443 arbres ont été diagnostiqués et 1 030 abattus ». Il en reste aujourd'hui environ 1 600 sur la commune. « Nous en avons donc perdu presque la moitié, constate le député-maire Jean-Pierre Giran face à ces chiffres. Si on ne fait rien, on en sera donc bientôt à calculer la date de leur disparition. »

Diverses méthodes ont été testées auparavant. « Une aide à la recherche et à l'expérimentation a été mise en place, reprend le maire. Une convention a notamment été passée avec la société Vegetech, et nous avons fait des essais avec le *Beauveria Bassiana* (un champignon) sur 60 palmiers. »



Une technique biologique à laquelle la municipalité a donc préféré l'endothérapie, « même si on continue notre travail avec Vegetech ». « On ne traite pas une hémorragie par l'homéopathie : on opère, indique Jean-Pierre Giran. On a perdu la moitié des palmiers, il est temps d'opérer. »

« Pas une technique d'apprenti sorcier »

Ces prochaines semaines, 420 Phoenix vont ainsi être traités selon cette méthode, qui consiste à injecter un produit insecticide à base d'emamectine « dans le flux ascendant de la sève du palmier », au travers de deux trous de 8 mm de diamètre, « fait selon un protocole bien précis, pour ne pas nuire aux insectes butineurs ».

L'intervention, qui ne devrait pas durer plus d'une dizaine de jours, se fera « sur un territoire identifiable », en l'occurrence la partie littorale de la ville : 210 sur le port, 163 à L'Ayguade et au Mérou, 20 à Arromanches, l'hippodrome et l'Almanarre, et 27 à Porquerolles.

« Il ne s'agit pas d'une technique d'apprenti sorcier, précise Jean-Pierre Giran. Elle est approuvée par le Conservatoire botanique de Port-Cros, France Nature Environnement, et la Fredon Paca (organisme de recherche scientifique, reconnu à vocation sanitaire). Il est important pour nous d'avoir ce genre de caution. » Par ailleurs, ajoute le maire, « nous avons demandé à la Fredon Paca de fournir un protocole pour le suivi du traitement. La durée de rémanence du produit étant de 14 à 16 mois, selon Syngenta, le test se fera sur deux ans ».

« Il y a urgence »

80000 euros TTC sont prévus pour ce traitement. « Un investissement assez limité », estime Jean-Pierre Giran, qui enchaîne : « Je sais qu'une association, qui est par ailleurs en adhésion totale avec la procédure et les procédés, juge que Syngenta est trop cher (lire par ailleurs). On a déjà négocié et réussi à faire baisser les prix. Mais on ne peut pas attendre encore deux ans et espérer qu'ils diminuent encore. Il y a urgence, et c'est une responsabilité de la commune. »

Et il poursuit : « **C'est un acte politique fort. Les palmiers, ce sont notre patrimoine. Comme nous devons restaurer la basilique Saint-Paul, nous devons sauver les palmiers.** » Son adjoint à l'agriculture, aux espaces verts et aux forêts Élie Di Russo ajoute : « C'est l'emblème de la commune. C'est le tourisme, c'est l'image, c'est l'attractivité de la commune qui sont en jeu ! »

Revenant sur les tarifs (ça revient environ à 190 euros par palmier), le maire indique : « Il y avait une opportunité, que nous n'avons pas voulu saisir, qui aurait réduit le coût : c'est que le traitement soit réalisé, après une petite formation, par les employés municipaux. J'ai estimé que c'était prématuré, dans la mesure où c'est quand même technique, particulier, et que cette première initiative doit, je crois, être faite par des professionnels assermentés. On verra par la suite, si d'aventure on peut le faire. »

Cette opération, « beaucoup testée à l'étranger (en Italie, en Espagne...) », est la plus importante expérimentée en France. « Bien entendu, termine Jean-Pierre Giran, en espérant que les résultats soient positifs, ce sera ensuite étendu au reste de la ville. »

Tous droits réservés Var-Matin du 2 mai 2015 page 14, par Fanny Rocca

Banque de graine : disponibilités juin 2015

Graines de palmiers pour régions tempérées / subtropicales

Genre et Espèce	Tarif	Quantité	Viables jusqu'au	
Brahea sp « Super Silver »	3,00€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Butia odorata (Hendaye)	3,00€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Butia yatay (Nice)	3,00€	lot de 5 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Chamaedorea radicalis (Texas)	2,50€	lot de 5 (*)	02/2016	<input type="checkbox"/>
Chamaedorea radicalis hybridé caulescent	2,50€	lot de 5 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Jubaea chilensis (Hendaye)	3,50€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Jubaea chilensis (Lorient)	3,50€	lot de 6 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Jubaea chinensis (Villeneuve Loubet)	3,50€	lot de 9 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Livistona nitida	3,50€	lot de 7 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Phoenix theophrastii	3,00€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Rhapis excelsa	3,00€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>
Sabal bermudana (Nice)	2,50€	lot de 6 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Sabal minor (San Diego)	2,50€	lot de 6 (*)	02/2016	<input type="checkbox"/>
Sabal sp (Nice)	2,00€	lot de 6 (*)	03/2016	<input type="checkbox"/>
Syagrus romanzoffiana (Martinique)	2,50€	lot de 6 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Syagrus romanzoffiana (Nice)	2,50€	lot de 6 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>
Washingtonia filifera (Valence Espagne)	3,00€	lot de 10 (*)	04/2017	<input type="checkbox"/>

Graines de palmiers pour régions tropicales

Archontophoenix alexandrae (Australie)	2,50€	lot de 6 (*)	05/2015	<input type="checkbox"/>	TPQ
Chamaedorea glaucifolia (Australie)	2,50€	lot de 5 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>	
Dypsis pinnatifrons (La Réunion)	3,00€	lot de 6 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>	
Livistona mariae (Australie)	2,50€	lot de 5 (*)	05/2015	<input type="checkbox"/>	PQ
Oncosperma tigillarum (Australie)	2,50€	lot de 5 (*)	05/2015	<input type="checkbox"/>	PQ
Ptychosperma elegans (Nouvelle Calédonie)	2,50€	lot de 5 (*)	10/2015	<input type="checkbox"/>	
Rhopalostylis baueri (Californie)	2,00€	lot de 5 (*)	11/2015	<input type="checkbox"/>	

Plantes subtropicales

Strelitzia reginae	2,00€	lot de 10 (*)	09/2015	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------	---------------	---------	--------------------------

(*) un seul lot par fou ; PQ : petite quantité ; TPQ : très petite quantité

Cochez et envoyez votre règlement et votre commande avec votre adresse de livraison à:

Jean-Yves POQUET, 14 rue de la Pommeraye 44220 COUËRON

✉ jyjomaugu@aol.com; ☎ 02 40 85 04 01 (après 18h)

Règlement:

- ◇ par chèque l'ordre des Fous de Palmiers (les euro chèques ne sont pas acceptés)
- ◇ par virement bancaire dont les coordonnées sont:

IBAN: FR 76 30003 01996 00037260284

BIC: SOGEFRPPXXX

Le stock de la Banque de Graines se trouve également en ligne sur notre site www.fousdepalmiers.com